

PROTECTION AU TITRE DE L'ARTICLE L123-1-5 7°

1 fontaine	18 Haie
2 Trois Chêne	19 Haie
3 parc	20 Par et ensemble bâti
4 Haie	21 Tilleul
5 Noyer	22 Puit
6 Chêne	23 Puit
7 parc	24 Maison de maître
8 Four à pain	25 Maison de maître
9 Haie	26 Une porchaire
10 Haie	27 Four à pain et Puit
11 Haie	28 "Lauragaise"
12 Puit Fontaine	29 Haie
13 Parc	30 Pigeonnier
14 Parc	31 Chapelle
15 Fontaine	32 Haie
16 Mare	33 Haie
17 Mare	34 Puit

Légende

	Ua	Bourg et quartier récent dense à développer
	Ub	Hameau à densifier
	AU1, AU2, AU3	Nouveaux quartier à développer
	N1	zone naturelle bati ou l'extension mesurée, le changement d'affectation, la construction d'annexes à l'habitat sont autorisés
	A1	zone agricole bati ou l'extension mesurée, le changement d'affectation, la construction d'annexes à l'habitat sont autorisés
	A	Secteur dédié à l'espace agricole
	Np	Zone naturelle liée à la qualité du paysage et du point de vue : inconstructible
	Ap	Zone agricole liée à la qualité du paysage et du point de vue : inconstructible
	Nr	Zone naturelle liée à la protection des ruisseaux : inconstructible
		Ruisseau
		Espaces boisés classés
	EBC	Haies à plantées
		Éléments à protéger L. 123-1-5 7°
		Emplacements réservés
		périmètre d'inondabilité
		Repère au titre du L123-3-1 du Code de l'urbanisme
		Repérage au titre de l'article R. 123-12-1
		Site archéologique
		Réseau d'irrigation ASA

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N° des emplacements	Désignation des opérations	Bénéficiaire
1	Élargissement de la route pour aménagement	Commune
2	Opération commerce / habitat	Commune
3	création d'une noue praticable pour le piéton	Commune
4	sécurisation routière intersection	Commune
5	Création de parking	Commune
6	Création de parking	Commune
7	Création d'un parc public	Commune
8	sécurisation routière	Commune
9	Château d'eau	SMEA
10	sécurisation routière	Commune
11	sécurisation routière	Commune

